



ACCUEIL JEUNES DES RIVES DE L'ARN

MJC St Baudille

Place du Couderc – 81660 Pont de l'Arn

05.63.61.45.05

E-Mail : mjcstbaudille@wanadoo.fr

Site internet : www.mjc-stbaudille.org

En collaboration avec le

Service Jeunesse des Rives de l'Arn

Mairie de Pont de l'Arn – 81660 Pont de l'Arn

05.63.98.67.79

E-Mail : sajra@wanadoo.fr

Site Internet : www.pontdelarn.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

**ACCUEIL JEUNES
DES RIVES DE L'ARN**

2019 / 2020

I. Présentation

L'accueil Jeunes a pour objectif de prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes. Par action jeunes on entend un ensemble d'actions diverses, spécifiquement adressées aux jeunes. Il s'agit de développer des modes de relation pour permettre aux jeunes de réaliser des projets personnels et collectifs. Elle vise à favoriser la socialisation des participants, la confrontation des idées, l'engagement personnel et le respect des autres, à mettre en place des actions autour de l'apprentissage de la citoyenneté, des notions de droits et de devoirs.

L'accueil Jeunes privilégie les actions spécifiques, que ce soit en matière de sports, de loisirs ou de culture où seront mis en avant les thèmes les plus appropriés au public jeune.

Jusqu'à 2007, les actions en direction des 13/17 ans étaient mises en place par le Service Jeunesse des Rives de l'Arn et par le biais du Contrat Temps Libre, lors des vacances scolaires. Le Contrat Temps Libre étant depuis remplacé par le Contrat Enfance Jeunesse, il était nécessaire de créer un accueil de jeunes habilité par la DDCSPP afin de pouvoir intégrer ce nouveau dispositif. Depuis, la MJC de St Baudille porte ce projet tout en préservant le caractère intercommunal qu'avait le Service Jeunesse.

Deux temps d'accueil de loisirs sont proposés pour répondre aux différents besoins :

- Pendant les vacances scolaires (où des soirées peuvent ponctuellement être programmées)
- Et
- Hors vacances scolaires (soirs, mercredis et week-ends) lors de la mise en place de projets auxquels les jeunes sont associés (exemple : projet ski, commission jeunes...).

La juxtaposition de ces deux catégories d'accueil permet plus de flexibilité dans la gestion des activités.

Le projet pédagogique de l'Accueil Jeunes des Rives de l'Arn s'inscrit dans la droite ligne des finalités de la MJC que nous allons rappeler ici.

Projet éducatif de la MJC de St Baudille :

✓ La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

✓ Elle est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité

mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier et le village.

✓ La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale, répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

II. Les objectifs

- ✓ Amener les jeunes à devenir acteur de leurs vacances,
- ✓ Favoriser la socialisation des jeunes,
- ✓ Favoriser les projets de jeunes sur le territoire.

La visée de ces actions et les relations avec les jeunes doivent se référer aux notions de droit-devoir et de liberté-responsabilité et non sur le seul mode de consommation sans contrepartie. Amener les jeunes à devenir acteurs de leurs loisirs. La question des loisirs doit être liée à celle de leur implication dans des projets, de leur engagement dans la structure. Les amener à s'engager personnellement dans des projets collectifs, dans lesquels ils pourront prendre des initiatives et confronter leurs idées.

A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour faciliter cet apprentissage citoyen.

- Maintenir et développer **les chantiers-loisirs**,
- **Impliquer les jeunes** dans la vie et l'animation locale,
- Intégrer les jeunes dans **l'organisation d'évènements spécifiques**,
- Donner la possibilité aux jeunes de **se regrouper en commission** pour devenir force de proposition,
- Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne. **Mise en place de temps d'informations** à la demande sur des thématiques telles que les jobs d'été, démarches administratives diverses, renseignements sur le BAFA.....

III. Les moyens

1) Les relations

Les relations adultes/jeunes :

Chaque jeune doit trouver un adulte disponible, à l'écoute, qui le respecte et lui reconnaît le droit à la parole. Dans la limite de la vie de groupe, les relations adultes/jeunes doivent être individualisées. L'adulte s'adresse à différents individus, uniques et non à un groupe compact et massif. L'adulte en situation d'éduquant, se doit d'avoir une relation consciente avec le jeune : il n'est ni le copain, ni un parent, ni un surveillant, etc.

Les relations jeunes/jeunes :

Dans le cadre des vacances, les jeunes sont confrontés à d'autres milieux, d'autres cultures...Chacun doit pouvoir être respecté dans ce qu'il est, et bien sûr, respecter l'autre au même titre. La différence sera acceptée et reconnue.

Les relations adultes/adultes :

Il est important de favoriser la communication entre les adultes : entre les animateurs, le directeur, les parents, le personnel de service, les acteurs locaux et les intervenants extérieurs.

2) La sécurité

La sécurité physique :

Elle doit s'entendre au sens large, c'est à dire dans les activités, les lieux, les effets personnels, etc. La prise en compte de cette notion de sécurité doit nous conduire à élaborer des réflexes permanents et des attitudes responsables. Ceci doit nous amener à évaluer le ou les risques inhérents à tous les lieux ou actions.

Toutefois la sécurité ne doit pas être une succession d'interdits, mais dépend plutôt de la manière dont l'activité est introduite, préparée et encadrée par les animateurs. Les activités considérées à risques doivent donc être encadrées par des adultes ayant les compétences pour le faire.

La sécurité affective :

Même si elle est difficile à délimiter, il paraît évident que le développement du sentiment de sécurité chez le jeune dépend d'abord de son entourage, perçu comme fort, protecteur, bienveillant. L'équipe d'animation se devra de mettre en place un climat où le jeune trouvera rapidement les repères affectifs dont il a besoin.

La sécurité morale :

La notion de morale chez le jeune dépend de l'interprétation et de l'intégration qu'il en a fait. L'accueil jeunes propose, en parallèle de l'école et de la famille, d'autres expériences, permettant aux jeunes d'étayer leur vécu et peut être de construire des représentations complémentaires.

De toutes ces conditions dépendront les relations entre les jeunes dans le groupe, les manières dont seront appréhendées les activités et les apprentissages. Un jeune qui aura confiance en ses animateurs sera plus à même de comprendre une interdiction, d'entendre et d'assimiler les consignes de sécurité.

C'est aussi dans cet esprit que les règles de vie collective seront établies avec les jeunes (dans le respect des objectifs du projet) ; ces règles de fonctionnement des différentes activités et des moments seront bien

expliquées et rendues explicites, ceci afin que chacun en soit le garant, et que le groupe puisse s'y référer : ponctualité requise lors des différents rendez-vous, respect des lieux, des consignes, des intervenants et des autres participants, interdiction de fumer lors des activités, respect de la vie privée et du droit à l'image (ex : pas de diffusion de photos et de vidéos d'autrui sur les réseaux sociaux à son insu...). L'utilisation du téléphone portable est tolérée en dehors de la pratique des activités (sur les temps de pause par exemple)...

3) L'équipe pédagogique

✓ **Céline GONZALEZ** (BAFA, BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS), actuelle animatrice coordinatrice de la MJC de St Baudille, assure la direction de l'Accueil Jeunes des Rives de l'Arn.

- Conception des projets de l'accueil jeunes en collaboration avec le Service Jeunesse
- Relais avec les familles, les administrations (DDCSPP, Caf, communes ...) et les partenaires (écoles, associations, prestataires ...)
- Gestion quotidienne de l'accueil jeune (administrative, financière, matérielle, communication...)
- Encadrement des jeunes lors des activités mises en place

✓ **Marion SENEGAS AUSSET**, animatrice territoriale de la commune de Pont de l'Arn et coordinatrice du Service Jeunesse des Rives de l'Arn, remplacée par **MENA Carmen** sur une partie de la saison, participe en collaboration avec la directrice, à la mise en place des actions et à l'encadrement lors des vacances scolaires.

- Communication des actions jeunes élaborées dans le cadre de la politique intercommunale
- Conception des projets de l'accueil jeunes en collaboration avec la directrice
- Encadrement des jeunes lors des activités mises en place
- Référent des Chantiers-Loisirs Jeunes
- Coordination du Contrat Enfance Jeunesse

✓ **François BARTHES**, ETAPS de la commune de Pont de l'Arn, participe aux actions lors des vacances scolaires notamment en ce qui concerne les activités sportives. Ses interventions sont ponctuelles et il est donc considéré comme un intervenant extérieur.

- Participation à l'élaboration des programmes des activités sportives
- Encadrement des jeunes lors des activités mises en place
- Référent des Chantiers-Loisirs Jeunes

4) Le fonctionnement

❖ Le public

Les activités sont réservées en **priorités aux jeunes des communes de Pont de l'Arn et de Bout du Pont de l'Arn** dans la limite des places disponibles. Toutefois, les jeunes des autres communes peuvent aussi être accueillis sous certaines conditions (dates d'inscription spécifiques à respecter, places disponibles, spécificité du projet d'animation...). **Le jeune de 12 ans qui aura 13 ans entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 peut aussi adhérer à l'Accueil jeunes.**

Par ailleurs, l'Accueil de Loisirs est susceptible d'accueillir ponctuellement des personnes en situation de handicap (mineures ou majeures). L'équipe d'animation accueille une à deux personnes en situation de handicap maximum sur un même temps d'animation et sur des activités adaptées aux capacités du jeune qui sont choisies en concertation avec la famille. Cette rencontre pendant les temps de loisirs est tout aussi bénéfique pour les jeunes en situation de handicap que pour les autres jeunes, en termes d'éducation à la vie collective, de développement individuel, d'entraide et de solidarité.

En outre, en partenariat avec des intervenants extérieurs, des réunions d'informations à destination des jeunes peuvent être proposées ; elles ont pour objectifs d'éclairer l'ensemble des jeunes du territoire, y compris ceux qui ne sont pas adhérents à la MJC ou qui ont plus de 17 ans, sur des thématiques spécifiques (les jobs d'été, démarches pour passer le BAFA, mobilité des jeunes, etc...)

❖ Les lieux d'accueil

L'accueil des jeunes se fait dans les locaux de la MJC :
Nous avons à disposition des jeunes :

- une salle principale : équipée d'une télé, d'une table de ping-pong, d'un baby-foot, de tables, de chaises, de canapés, d'armoires de rangement...
- une salle polyvalente
- une salle informatique : équipée d'ordinateurs en réseau avec une connexion wifi
- une salle d'activités de loisirs créatifs.
- Une cuisine équipée : micro-ondes, gazinière, four, frigo, ustensiles cuisine...

Une salle polyvalente « Le Thirondel », à deux pas de la MJC et équipée d'une cuisine, d'un espace scénique avec son et lumière,... est également à disposition de l'Accueil Jeunes.

Les installations sportives de Pont de l'Arn et de Bout du Pont de l'Arn et plus spécifiquement les gymnases et city-stades sont les lieux d'accueil des jeunes pour les actions à caractère sportif. Elles restent aussi un lieu privilégié pour la

mise en place de manifestations lorsque celles-ci nécessitent un espace plus grand.

Conjointement à la MJC St Baudille, afin de faciliter l'accueil des jeunes et des familles, les locaux du service jeunesse (situés à l'ancienne mairie de Pont de l'Arn) sont ponctuellement utilisés comme lieu de rendez-vous lors des sorties.

❖ Les modalités d'inscriptions

Les familles doivent retirer un dossier général d'inscription à la MJC St Baudille, au service jeunesse ou le télécharger sur le site **www.mjc-stbaudille.org** ou **www.pontdelarn.fr**, puis le retourner à la MJC St Baudille, accompagné des pièces à fournir et du règlement de l'adhésion annuelle.

Pour chaque période de vacances et projet spécifiques, un planning est communiqué aux familles. A réception, le jeune ou le parent prend contact avec la MJC ou le service jeunesse pour les réservations. Une activité réservée est considérée comme due sauf si l'annulation se fait par téléphone la veille avant 14h00 ou sur présentation d'un justificatif de votre médecin en cas de maladie.

Nous comptons également sur les parents pour veiller à inscrire le jeune avec son consentement, en ayant au préalable pris le temps de formuler avec lui ses choix au niveau de l'inscription.

Des activités peuvent être annulées en fonction des conditions météo ou si le nombre de participants est insuffisant. Le remboursement sera total si l'annulation vient de notre part mais dans la mesure du possible une activité de remplacement sera proposée.

❖ Les horaires d'ouverture

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires et ponctuellement lors des projets spécifiques et hors vacances scolaires (soirs, mercredis et week-ends) de 8h00 à 12h et de 13h30 à 18h30 (sauf bien sûr en cas de sortie à la journée). Puis de 19h à 23h lors d'animations en soirée.

Toutefois, entre 12h00 et 13h30, un accueil est assuré pour les jeunes qui souhaitent consommer leur pique-nique dans les locaux de la MJC.

Un temps d'accueil est prévu de 8h00 à 9h30, de 13h30 à 14h et enfin à partir de 17h. C'est un temps informel durant lequel les jeunes ont accès en autonomie aux différents jeux mis à leur disposition. Les activités se déroulent entre 9h30 et 12h et 14h et 17h.

Ces horaires peuvent être modulés selon l'organisation de l'activité ou de la sortie proposée.

❖ Les activités

Il est proposé des activités et des sorties diverses et variées afin de permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques (culturelles, artistiques ou sportives) et de les ouvrir à leur environnement. Des temps d'informations sur des thématiques spécifiques à la jeunesse peuvent aussi être organisés et ainsi faciliter leurs démarches administratives.

Ainsi on privilégie :

- la découverte et la **pratique d'activités sportives nouvelles** ou peu pratiquées par les jeunes (tir à l'arc, rafting, ultimate...). Certaines de ces propositions font l'objet de partenariat avec des intervenants spécialisés diplômés. D'autres **activités de détente loisirs** proposées sont plus connues (piscine, bowling, patinoire...) ; elles correspondent aux attentes exprimées par les jeunes et permettent de développer des compétences (aisance dans l'eau, maîtrise du corps, etc).

- la **découverte et la pratique d'activités artistiques** ou de **loisirs créatifs** sur un mode ludique (ateliers « arts plastiques ») qui permettent à chacun de se découvrir de nouvelles compétences et ainsi faire appel à sa créativité.

- la découverte et la **pratique d'activités culinaires** où les jeunes élaborent des recettes pour ensuite les déguster collectivement dans les locaux de la MJC.

- la **mise en place de séjours** (1 à 4 nuits) **et de stages** qui permettent la découverte et la pratique d'activités sportives ou artistiques sur plusieurs séances (avec des intervenants qualifiés), donnant ainsi à chaque participant la possibilité de progresser sur une activité ou une technique.

- la mise en place d'un **Chantier Loisirs Jeunes** durant le mois de juillet.

- la mise en place **d'actions participatives** (à la journée ou à la demi-journée), où en échange d'un travail d'intérêt communal (ex : travaux de peinture, de défrichage...), les jeunes bénéficient de réductions sur les activités et/ou se voient financer une sortie spécifique.

- l'organisation **de temps d'informations** sur des thématiques diverses pour faciliter et les aider dans leur démarches de jeunes citoyens (les jobs d'été, passer son BAFA, les dispositifs pour voyager...)

- Mise en place et **apprentissage de l'autonomie** (déplacement en petit groupe sans animateur mais avec des repères donnés comme un espace délimité, un contact téléphonique..., tâches confiées en autonomie comme le rangement, la tenue d'une caisse lors d'une vente,....

❖ Les transports

Pour rejoindre les lieux d'activités, l'Accueil Jeunes fait appel à des agences de transport en commun (bus et minibus) et favorise la mutualisation de ces derniers avec les ALSH des communes voisines. En parallèle, l'Accueil jeunes signe à chaque saison une convention de mise à disposition d'un minibus avec le FCPM (Football Club Pays Mazamétain) et le SIVOM des Rives de l'Arn pour le minibus associatif intercommunal.

❖ Les tarifs

Les frais d'adhésion sont fixés à 10 euros et donnent droit à la carte astuce de la MJC pour la période du 01/09/19 au 31/08/20.

Les tarifs sont indiqués sur les programmes et calculés en fonction de l'activité proposée. Une activité réservée est considérée comme due sauf en cas d'annulation par téléphone la veille avant 14h00 ou sur présentation d'un justificatif de votre médecin en cas de maladie.

- Pass Accueil MSA, chèques vacances et participation CE acceptés, ...

- La participation aux « journées ou demi-journées participatives » permettent d'obtenir des réductions sur les activités proposées ou le financement d'une sortie spécifique (à valoir sur les vacances en cours).

- Dégressivités possibles sous les conditions suivantes et sous réserve de nous fournir les documents justificatifs accompagnés du dossier d'inscription et qu'il n'y ait pas de changement opéré par les administrations concernées (municipalité...) :

>La famille bénéficie de 15% de réduction sur le montant des activités et des séjours si le ou les revenu(s) imposable(s) divisé(s) par le nombre de part est inférieur ou égal à 10 000€. Pour ce faire, il faut impérativement que les parents nous communiquent la copie de leur(s) dernier(s) avis d'imposition.

>La famille réside sur la commune de Pont de l'Arn, celle-ci permet aux familles de bénéficier de 2,60€ de réduction/jour d'activité payante et de 3,05€ de réduction/jour pour les séjours. L'aide est sans conditions de ressources, s'applique pour un minimum de 5 jours de présence et est plafonnée à un maximum de 15 jours. La réduction s'applique directement sur la facture de la famille.

A partir de juin, il faut impérativement que les parents retirent un bulletin d'aide communale aux loisirs à la mairie, et l'avoir retourné avant fin juillet.

IV. L'évaluation

- Mise en place de réunions quotidiennes lors des périodes de vacances avec l'équipe pédagogique où seront abordés le bilan de la journée, la préparation de la journée du lendemain ainsi que les différents problèmes rencontrés.
- Associer les jeunes aux bilans des différentes activités proposées par la mise en place de temps d'échange, de discussion et d'enquêtes nous permettant d'évaluer ainsi leur implication au sein de l'accueil jeunes.
- Associer les familles au déroulement des activités et des projets mis en place et évaluer leur ressenti lors de rencontres même informelles.
- Analyser la fréquence et la régularité des jeunes participants.
- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif avec les différents acteurs concernés.